

## EFFICACITE ET INTEGRITE

La mise en place de la Base de Données Fournisseurs depuis janvier 2012, permet :

- l'accès en ligne, en temps réel aux différents services de la plateforme de dématérialisation de la commande publique ;
- le suivi personnalisé des offres des fournisseurs depuis le dépôt jusqu'à l'attribution des marchés.

## INSCRIPTION

L'inscription aux services de la plateforme de dématérialisation des marchés publics se fait selon les étapes suivantes :

- Télécharger le formulaire d'inscription des entreprises de : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ;
- Remplir soigneusement le formulaire d'inscription, en précisant une adresse mail valide sur laquelle le code d'accès sera envoyé ;
- Faire signer et cacheter le formulaire d'inscription par le premier responsable de l'entreprise ;
- Scanner le formulaire d'inscription et l'envoyer par mail : [marchespublics@tgr.gov.ma](mailto:marchespublics@tgr.gov.ma).

### Nous contacter :

E-mail : [marchespublics@tgr.gov.ma](mailto:marchespublics@tgr.gov.ma)

Téléphone : 05 37 57 88 15/16/88/94

Télécopie : 05 37 57 82 67

TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

Boîte postale : n°21495, Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat  
Ilôt 31 (près de l'Av. Al Araar), Hay Riad - Rabat

Tél. : 05 37 57 81 90 • [www.tgr.gov.ma](http://www.tgr.gov.ma)



## Base de Données des Fournisseurs

La Base de Données des Fournisseurs est un système centralisé d'enregistrement des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services, permettant la consolidation des informations les concernant selon un procédé structuré, organisé, transparent et sécurisé.

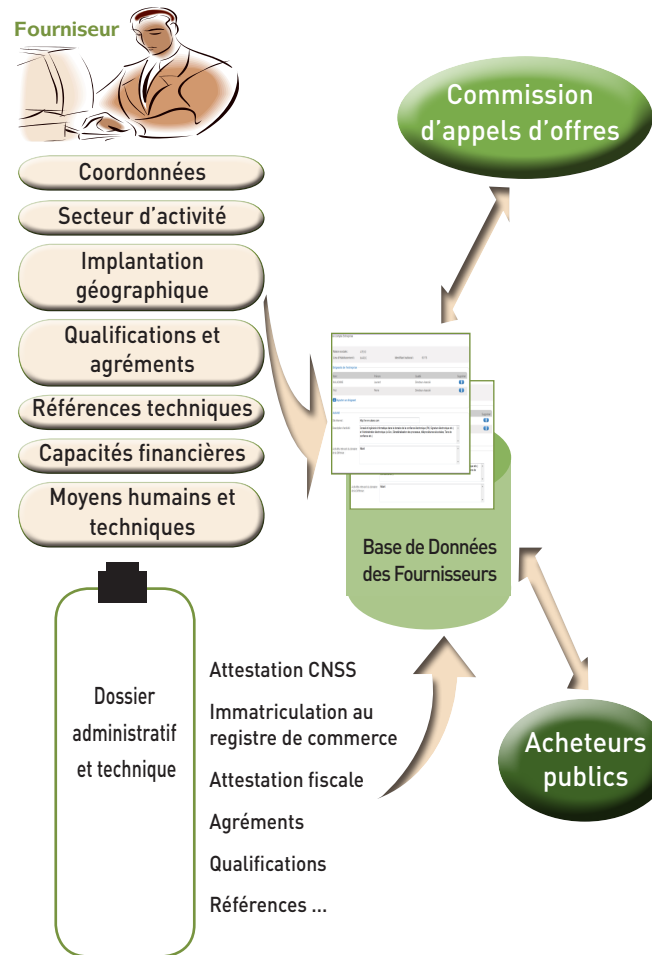
Elle constitue, en outre, un entrepôt électronique des documents et pièces permettant à l'acheteur public de s'assurer de la régularité fiscale, sociale et juridique des entreprises soumissionnaires aux marchés publics ainsi que de leurs capacités et de leurs qualifications techniques et financières.

## OBJECTIFS

La Base de Données des Fournisseurs a pour objet de :

- dispenser les soumissionnaires de présenter systématiquement les pièces constitutives des dossiers administratif et technique à l'occasion de chaque soumission ;
- permettre aux fournisseurs de réduire les coûts de soumission aux appels d'offres grâce à l'accès gratuit à l'information, à la suppression des frais de poste et de coursier et à une meilleure coordination avec les acheteurs publics ;
- réduire les délais et les coûts des différents échanges d'information entre les acheteurs publics et les fournisseurs ;
- mettre à jour la liste des concurrents potentiels par domaine d'activité et les renseignements les concernant ;

- créer des alertes pour informer les fournisseurs en temps réel, des opportunités d'affaires répondant à leurs domaines d'intérêts, directement via leurs boîtes électroniques.



## ALIMENTATION

Les fournisseurs doivent déposer l'ensemble des informations (coordonnées, activité, implantation géographique...), susceptibles de permettre aux acheteurs publics de sélectionner les candidats potentiels pour la réalisation de leurs commandes, notamment celles qui peuvent être passées sous forme de bons de commande, de marchés négociés ou d'appels d'offres restreints.

Chaque fournisseur demeure responsable de la pertinence des informations mises en ligne et de leur actualisation chaque fois qu'il est nécessaire. Ces informations ne sont accessibles pour consultation qu'aux acheteurs publics habilités à cet effet.

## DOUBLE AVANTAGE

### Pour les acheteurs publics :

- Identifier les fournisseurs potentiels pour la passation des commandes ;
- Promouvoir la concurrence et améliorer l'efficacité et de la transparence dont la passation des marchés publics.

### Pour les fournisseurs :

- Identifier les opportunités d'affaires et disposer des informations exhaustives, structurées et mises à jour ;
- Se faire connaître auprès des acheteurs publics qui lancent les appels d'offres.

